

## Et si on passait à la Lettre Recommandée Électronique afin de contribuer à la baisse de vos charges ?

### > Que dit la Loi ?

L'envoi des documents traditionnellement transmis en lettre recommandée avec accusé de réception par voie postale est possible par voie électronique (LRE).

### > Comment faire pour bénéficier de ce service, notamment pour mes convocations et procès-verbaux d'Assemblée Générale adressés jusqu'alors par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception ?

2 options :

1/ Retournez-nous le formulaire situé au verso par **Lettre recommandée avec accusé de réception postale** (la lettre simple ou le mail ne sont pas permis par la loi) après l'avoir renseigné et signé.

OU

2/ Informez-nous **lors de la prochaine Assemblée Générale** de votre choix et nous l'inscrirons au procès-verbal.

### > Y a-t-il des conditions préalables impératives ?

Oui, il est nécessaire :

1/ d'avoir officiellement exprimé votre adhésion

2/ de nous avoir confié vos adresse mail et numéro de téléphone mobile ; sachant qu'en cas de changement de ceux-ci, votre adhésion sera à renouveler par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et vos nouvelles coordonnées transmises

3/ que vous vous soyez au moins une fois connecté à votre espace client accessible sur notre site internet [www.squarehabitat-norddefrance.fr](http://www.squarehabitat-norddefrance.fr).

Découvrez-le dès à présent !

**Votre identifiant figure sur vos appels de fonds.**



### > Est-ce économique ?

Oui, car la Lettre Recommandée Électronique est moins chère que la solution postale puisqu'elle sera facturée à la copropriété 2,35 € TTC au lieu d'environ 6 à 9 € en moyenne.

### > A partir de quand pourrais je commencer à recevoir les 1<sup>ères</sup> notifications par Lettre Recommandée Electronique ?

Vous pouvez d'ores et déjà exprimer votre adhésion, mais en pratique ce service sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour les convocations et procès-verbaux d'Assemblée Générale.

### > Comment ça marche ?

Le fonctionnement est simple !

1/ Une fois l'inscription réalisée, vous allez recevoir **un lien par mail à valider**.

2/ Vous devrez **valider avec un code reçu par SMS**.

3/ Vous pourrez ainsi accéder à votre document afin de le télécharger.

# Accord pour l'envoi des notifications par Lettres Recommandées Electroniques

à transmettre au Syndic par Lettre Recommandée ou à remettre au Syndic en Assemblée Générale

Je soussigné(e) .....  
Nom, prénom ou raison sociale du copropriétaire en majuscules  
demeurant .....  
Adresse postale complète en majuscules  
représenté(e) par .....  
Nom, prénom ou raison sociale du représentant en majuscules  
copropriétaire dans la copropriété .....  
Nom et adresse de la copropriété en majuscules

- **Accepte expressément que les notifications des convocations, des procès-verbaux d'assemblées générales et des mises en demeure qui doivent m'être expédiées dans le cadre des dispositions de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 et du décret 67-223 du 17 mars 1967 modifié, le soient sous forme électronique conformément aux dispositions du décret 2015-1325 du 21 octobre 2015.**

L'adresse de messagerie électronique à laquelle devront me parvenir les notifications est la suivante :

.....  
Ecrire distinctement et en majuscules svp

- **M'engage à me connecter à mon espace client en ligne permettant la validation de l'adresse électronique ci-dessus renseignée et prends connaissance qu'à défaut, mon adhésion au service de Lettre Recommandée Electronique ne pourra être finalisée.**

Numéro de téléphone portable pour confirmation :

.....  
Ecrire distinctement et en majuscules svp

- En cas d'indivision, l'ensemble des indivisaires devront communiquer l'adresse électronique de leur représentant, ou remplir plusieurs fiches avec les différentes adresses électroniques.
- En cas de mandataire, le copropriétaire devra communiquer l'adresse électronique du mandataire.
- Je reconnais que l'accès à la boîte aux lettres correspondant à cette adresse électronique et sa consultation sont sous mon entière et pleine responsabilité. En cas de changement d'adresse électronique, je m'engage à informer le syndic par lettre recommandée et/ou à le faire sur mon compte extranet ouvert par le syndic.
- Je renonce expressément à la notification par lettre recommandée avec accusé de réception version papier et accepte cette seule notification dématérialisée par lettre recommandée électronique.
- J'ai connaissance de ma faculté de résiliation pour revenir à une diffusion papier. Il me suffira de notifier au syndic cette résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception version papier ou par lettre recommandée électronique. Cette résiliation prendra effet le lendemain du jour de la réception de la lettre recommandée par le syndic.

Date de mon accord : .....

Nom, prénom, raison sociale

.....  
.....

Signature précédée de «Bon pour accord»

.....